

Politique relative au volontariat

Introduction

Le volontariat est l'un des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). La Stratégie 2030 de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) souligne que des transformations clés sont nécessaires dans le domaine du volontariat pour relever les défis futurs. Par la présente Politique, le réseau de la Fédération internationale s'engage à réimaginer le volontariat et à prendre des mesures pour accroître de manière saine et durable l'engagement, la motivation et la fidélisation des volontaires au sein des Sociétés nationales, notamment en garantissant leur sécurité et leur bien-être.

Si nous sommes collectivement déterminés à réimaginer le volontariat, nous reconnaissons que celui-ci est en constante évolution. Les diverses formes de volontariat évoluent rapidement, de même que les moyens par le biais desquels les personnes peuvent s'engager en faveur de causes sociales et humanitaires. La « fidélité » envers une seule organisation humanitaire est de moins en moins répandue. Les schémas de participation et les motivations continueront vraisemblablement d'évoluer, en lien notamment avec les avancées technologiques et la connectivité.

Dans certains contextes, les volontaires s'engagent moins longtemps et veulent pouvoir avoir un impact plus rapidement. Plutôt que d'être un réseau réactif, nous devons être proactifs dans le développement du volontariat, y compris en ce qui concerne le recrutement et la gestion des volontaires, en nous adaptant aux compétences et aux intérêts de ces derniers. Le monde évoluant rapidement, il est d'autant plus important que nous abordions ces questions sous un angle novateur.

Vision de la Fédération internationale en matière de volontariat¹

Le réseau de la Fédération internationale s'efforce d'être un réseau mondial qui s'appuie sur le volontariat pour fournir des services humanitaires dynamiques, flexibles et fondés sur des valeurs et servir les personnes et les communautés en détresse, aux niveaux local et mondial et toutes générations confondues, conformément à nos Principes fondamentaux.

Ce volontariat repose sur le soutien d'un leadership qui crée et évalue les conditions favorables à un engagement inclusif, sûr et innovant et qui offre à un groupe hétérogène de volontaires, représentant la diversité de leurs pays respectifs, des possibilités d'apprendre les uns des autres et d'agir ensemble, à l'échelle locale et à travers le monde.

Portée

La présente Politique, qui s'applique à toutes les Sociétés nationales et au Secrétariat de la Fédération internationale, a pour objectif de définir notre engagement collectif en faveur du volontariat au sein du réseau de la Fédération internationale. Elle vise également à inspirer et à guider les partenaires qui travaillent en collaboration avec des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et à servir de modèle à d'autres organisations, qui pourront l'adapter à leurs besoins. La Politique de 2021 remplace la précédente Politique de la Fédération internationale relative au volontariat (2011). Elle s'appuie sur la Charte des volontaires, adoptée par l'Assemblée générale en 2017 et le Conseil des Délégués en 2019, sur l'examen de la mise en œuvre, par les Sociétés nationales, de la Politique relative au volontariat de 2011 et sur l'étude mondiale sur le volontariat, et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie 2030. Elle doit être utilisée en conjonction avec la Politique relative au développement des Sociétés nationales, la Politique relative à l'égalité de genre et à la diversité, la Politique relative à la

¹ Adoptée à la 43^e session du Conseil de direction

jeunesse et les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales. Des indicateurs clés de résultat sont fournis en annexe à la Politique afin de permettre le suivi et l'évaluation des progrès de sa mise en œuvre aux niveaux des sections, national et mondial. La Politique est complétée par une boîte à outils offrant des solutions pratiques pour mettre en œuvre ses différents éléments.

Définitions

Un volontaire de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge² est une personne qui mène, de façon occasionnelle ou régulière, des activités ou des services bénévoles au nom du réseau de la Fédération internationale, sur la base d'un libre engagement, sans être motivée par la perspective d'un bénéfice matériel ou financier et en respectant toujours les Principes fondamentaux du Mouvement.

La gestion des volontaires désigne le processus de développement des personnes qui vise à créer un environnement propice à la promotion, à la mise en place, au maintien et à l'encouragement d'une action volontaire guidée par la mission du Mouvement, ainsi qu'à l'innovation dans ce domaine. Elle consiste notamment à gérer la participation des volontaires dans les programmes, à planifier leurs tâches en fonction de leurs compétences et à faire en sorte qu'ils disposent de la formation et des moyens nécessaires pour accomplir ces tâches en toute sécurité.

Les nouvelles formes de volontariat comprennent des formes de volontariat créatives et innovantes, telles que le volontariat virtuel, le volontariat spontané, le micro-volontariat, les campagnes en ligne, le volontariat qualifié, le volontariat d'entreprise, le volontariat collectif, le volontariat autogéré et des combinaisons de toutes ces approches³.

Déclarations de principe

Les principes opérationnels généraux suivants sous-tendent l'approche du réseau de la Fédération internationale en matière de volontariat.

Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale doivent :

- **Respecter la législation nationale**

Les États réglementent le secteur du volontariat directement et indirectement par le biais de la législation. Les Sociétés nationales veillent à ce que la législation nationale régissant le volontariat soit respectée. En outre, la Fédération internationale oriente le volontariat des Sociétés nationales par le biais de résolutions et de politiques internationales devant être adaptées au niveau local, et les Sociétés nationales respectent ces engagements mondiaux. De plus, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales mènent un dialogue avec le gouvernement de leur pays afin de promouvoir une législation qui crée un environnement propice au volontariat.

- **Faire en sorte que les volontaires participent à l'élaboration des programmes et au développement de leur Société nationale en général**

Il est essentiel que les volontaires soient associés à la prise des décisions et à la conception, au développement et à l'évaluation des programmes auxquels ils

² Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mobilisent les volontaires de différentes manières. Par exemple, les volontaires peuvent :

participer directement à l'action humanitaire et fournir des services, en personne et/ou en ligne ;

occuper principalement des postes de gouvernance ;

être des professionnels qualifiés qui accomplissent un travail bénévole pour la Société nationale ;

parfois, être des membres de l'organisation qui apportent une contribution uniquement financière.

³ Des exemples de ces approches sont disponibles sur la page web de l'Alliance pour le volontariat.

participent. En tant que principales parties prenantes de la Société nationale, les volontaires doivent avoir la possibilité de jouer un rôle dans sa gouvernance en intégrant les conseils de direction et autres organes de gouvernance, ainsi que de devenir membres de l'organisation, le cas échéant. Cela permettra de renforcer les liens entre la Société nationale et les communautés, et d'accroître la redevabilité et la transparence.

- **Promouvoir un volontariat inclusif et adapté à la culture**

Dans chaque contexte, le volontariat est façonné par des facteurs sociaux, culturels, politiques, économiques et religieux spécifiques. Les Sociétés nationales ont la responsabilité de mobiliser des volontaires dans le respect de la culture locale en matière de volontariat et de promouvoir cette approche auprès de leurs partenaires qui travaillent avec des volontaires.

- **Offrir des possibilités d'apprentissage aux volontaires**

Les Sociétés nationales favorisent une culture de l'apprentissage pour et par les volontaires et les membres, grâce à différentes possibilités d'apprentissage, telles que des programmes de formation spécifiques (par exemple sur l'application des Principes fondamentaux), des groupes de réflexion, des possibilités de réseautage, des analyses des tendances et des défis humanitaires, et des séances d'information et de bilan sur l'action et les services humanitaires mis en place. Les Sociétés nationales créent des modèles d'accompagnement et de mentorat pour soutenir le développement du leadership, en reconnaissant et en renforçant les compétences professionnelles et personnelles des volontaires.

- **Évaluer et reconnaître les contributions des volontaires**

Une gestion réussie des volontaires inclut la création d'un système simple de suivi des volontaires qui permet de les remercier systématiquement et d'évaluer chaque forme de contribution volontaire, qu'il s'agisse de la fourniture de services, de la réalisation de tâches administratives, de l'exécution de fonctions de gouvernance ou d'autres formes de volontariat spécialisées.

- **Garantir un engagement volontaire équitable**

Les volontaires ne doivent ni gagner ni perdre de l'argent du fait de leur activité volontaire : il convient donc de différencier clairement le personnel rémunéré, qui reçoit un salaire, et les volontaires, qui ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Les volontaires ne doivent pas servir de substitut à une main-d'œuvre rémunérée. Lorsqu'il est nécessaire ou possible qu'un volontaire d'une Société nationale exerce une activité rémunérée, la Société nationale reconnaît ce changement de statut et s'assure que le cadre de travail est conforme à la législation nationale applicable. Le temps de volontariat doit faire l'objet d'un accord entre la Société nationale et les volontaires, afin de garantir que l'engagement en temps que les volontaires consentent n'a pas d'impact négatif sur leur bien-être, en particulier dans des situations exceptionnelles comme les situations d'urgence.

- **Promouvoir le volontariat en tant que moyen de bâtir une société fondée sur des valeurs**

Le volontariat est présenté comme une contribution des Sociétés nationales à l'édification d'une société davantage fondée sur des valeurs dans leurs pays respectifs. En favorisant une culture de tolérance, de paix, de respect mutuel, de solidarité et de soins par le biais du volontariat, les Sociétés nationales démontrent que ce dernier peut renforcer le développement et la résilience.

Les engagements ci-dessous décrivent plus en détail notre approche ainsi que notre attachement à des aspects spécifiques liés à l'évolution du volontariat.

Les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Fédération internationale doivent :

- 1. Faire de la motivation des volontaires une partie intégrante de la gestion des volontaires**

Les Sociétés nationales évaluent régulièrement le degré d'engagement, de motivation et de bien-être de leurs volontaires et renforcent leurs pratiques de gestion fondées sur des données probantes en prenant les mesures nécessaires pour accroître la motivation des volontaires.

- 2. Assurer la sécurité et la protection des volontaires de manière globale**

Le devoir de protection des volontaires incombe au premier chef aux Sociétés nationales. La sécurité et la protection des volontaires sont abordées de manière globale, en incluant les aspects suivants :

Filets de sécurité : il incombe aux Sociétés nationales de fournir les filets de sécurité nécessaires, tels qu'une formation adéquate, des mécanismes de prévention et de gestion des problèmes tels que le harcèlement et l'exploitation, des équipements de protection individuelle en fonction de la nature de l'activité volontaire, ainsi qu'une assurance pour les volontaires qui s'engagent auprès de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Gestion des risques : les Sociétés nationales examinent en permanence les risques potentiels pour leurs volontaires afin de s'assurer que les plans, les programmes et les activités incluent des mesures visant à réduire et à atténuer ces risques. Les Sociétés nationales assurent une gestion continue des risques auxquels les volontaires sont exposés, en identifiant, analysant, évaluant et surveillant les facteurs de risque.

Formation à la sécurité : les Sociétés nationales dispensent à tous les volontaires les formations nécessaires en matière de sécurité, en commençant par leur présenter en quoi consiste l'application des Principes fondamentaux et le type de comportement éthique qui est attendu d'eux. Des formations aux mesures de sécurité dans les opérations sont organisées, et des évaluations des capacités des volontaires d'assumer des fonctions et des rôles donnés sont menées. Des cours de remise à niveau sont fournis afin de garantir que les volontaires sont toujours préparés et que leurs connaissances sont à jour.

Soutien psychosocial : les volontaires sont souvent exposés à des risques et à des expériences traumatisantes et travaillent dans des conditions stressantes, ce qui affecte leur santé mentale et leur bien-être psychosocial. En tant qu'acteurs locaux, ils sont souvent confrontés aux mêmes vulnérabilités que les populations touchées auxquelles ils viennent en aide. Les Sociétés nationales fournissent systématiquement à tous les volontaires un accès effectif à un soutien psychosocial, ainsi que les compétences, les outils et la supervision nécessaires.

3. Faire en sorte que la base de volontaires des Sociétés nationales reflète la diversité de la population du pays

Les Sociétés nationales recrutent activement des volontaires, sans distinction de genre, d'origine ethnique, de nationalité ou de citoyenneté, de localisation géographique, d'âge, de handicap, de langue, d'opinions politiques, de croyances religieuses, de milieu social, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, de couleur de peau ou de tout autre facteur identitaire. Le recrutement des volontaires est fondé sur leur potentiel et leurs compétences. Cette approche du recrutement nécessite de lever les obstacles physiques, économiques, sociaux et culturels, de façon à créer un espace permettant à chacun d'apporter sa contribution en devenant volontaire de la Société nationale.

Les Sociétés nationales mobilisent de manière ciblée les groupes sous-représentés, en menant des activités de communication efficaces et adaptées à la culture auprès de communautés nouvelles et diverses, en élaborant des politiques relatives aux ressources humaines qui favorisent la diversité, en fixant des objectifs d'inclusion et en établissant des bureaux ou des espaces physiques au sein des communautés nouvelles ou émergentes.

4. Investir dans des systèmes de gestion des données sur les volontaires

Les Sociétés nationales renforcent leurs approches en matière de données, afin de garantir que les volontaires sont recrutés, gérés, mobilisés, accrédités et assurés de manière efficace. Pour être adaptés au but visé, les systèmes de gestion des données sur les volontaires doivent reposer sur des méthodes harmonisées de saisie, de traitement et de partage des données en interne, quel que soit le type de système, afin de permettre aux Sociétés nationales de prendre des décisions fondées sur des données probantes et de communiquer des données exactes à la Fédération internationale. Les systèmes de gestion des données doivent être simples et flexibles, et offrir un équilibre entre les approches axées sur les volontaires et la nécessité de garantir une gestion des volontaires uniforme. Les Sociétés nationales garantissent une protection adéquate des données de tous les volontaires.

5. Élaborer des approches du volontariat qui soient plus adaptées aux formes nouvelles et flexibles de volontariat

Les Sociétés nationales adaptent les différentes formes d'activité volontaire et leur étendue à l'évolution du volontariat. Elles mettent en place des systèmes et des processus plus souples pour permettre aux volontaires de rejoindre leur organisation et d'apporter une contribution de différentes manières.

Les Sociétés nationales s'attachent à promouvoir et rassembler les actions menées par les personnes par le biais du volontariat. Elles définissent des modèles plus ouverts, qui favorisent un engagement plus souple, un contrôle moindre et davantage d'initiatives destinées à offrir des ressources, des outils, des compétences, des savoir-faire, des plateformes et des espaces où les personnes peuvent concevoir et mettre en œuvre le changement qu'elles souhaitent voir dans le monde. Les Sociétés nationales fournissent une multitude de supports créatifs qui aident les personnes à prendre le contrôle de l'action en mettant l'accent sur les causes et l'impact. Elles sont proactives et s'adaptent aux compétences et aux intérêts des volontaires en élaborant de nouvelles approches en ce qui concerne les politiques, le recrutement et la gestion des volontaires.

Les Sociétés nationales étendent leurs modèles de volontariat nationaux de façon à inclure un réseau transfrontalier de volontaires qui génèrent un impact ensemble. Les volontaires, les sections et les initiatives sont reliés au-delà des frontières nationales, et des campagnes conjointes, des projets innovants et une action collaborative sont mis en place pour relever les défis communs. Les Sociétés nationales explorent les possibilités de collaboration avec d'autres organisations et avec le secteur privé.

Responsabilités

Les dirigeants des Sociétés nationales et de la Fédération internationale, dont les membres de son Conseil de direction, veilleront à la mise en œuvre de la présente Politique. Il est attendu des Sociétés nationales qu'elles alignent leurs approches en matière de volontariat et leurs pratiques en matière de mobilisation des volontaires sur cette Politique, en tenant compte de leur contexte.

Les Sociétés nationales sont encouragées à travailler en collaboration avec d'autres Sociétés nationales et organisations afin de partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs ressources en matière de développement du volontariat.

Les Sociétés nationales devront allouer les ressources humaines et financières nécessaires pour s'assurer que le volontariat n'est pas tenu pour acquis et pour cultiver un esprit de volontariat au sein de leurs communautés.

Le Secrétariat de la Fédération internationale aidera les Sociétés nationales à mettre en œuvre la Politique en élaborant des outils et des orientations supplémentaires et en fournissant un soutien par les pairs, par le biais des mécanismes appropriés identifiés.

La présente Politique a été adoptée à la 23^e session de l'Assemblée générale de 2022 et sera réexaminée à la 27^e session de l'Assemblée générale de 2029.

Indicateurs de résultat

Principes opérationnels

- Nombre de Sociétés nationales dotées d'une politique relative au volontariat ou d'un document équivalent aligné sur la Politique de la Fédération internationale relative au volontariat.
- Nombre de Sociétés nationales qui ont clairement défini dans leurs statuts et règlements la différence entre les volontaires et les membres, y compris leurs rôles et responsabilités respectifs.
- Nombre de Sociétés nationales qui ont mis en place des mécanismes pour garantir la participation des volontaires à leurs processus décisionnels.
- Nombre de Sociétés nationales au sein desquelles des employés à temps plein et rémunérés se consacrent au développement du volontariat.

Motivation des volontaires

- Accroissement du degré d'engagement et de motivation des volontaires, tel que mesuré par des outils de motivation au fil du temps.

Protection des volontaires

- Les Sociétés nationales appliquent les normes relatives à la sécurité et au bien-être des volontaires.
- Les Sociétés nationales ont mis en place un mécanisme local d'assurance pour leurs volontaires.
- Les Sociétés nationales font rapport à la Fédération internationale sur la sécurité et la sûreté des volontaires.

Inclusion

- Les volontaires des Sociétés nationales reflètent la diversité de la population.

Systemes de gestion des données des volontaires

- Nombre de Sociétés nationales qui disposent d'un système homogène et applicable à l'ensemble de l'organisation pour gérer les données sur les volontaires.
- Nombre de Sociétés nationales qui fournissent des données relatives au volontariat dans la Base de données et le système de compte rendu à l'échelle de la Fédération.

Nouvelles formes de volontariat

- Nouvelles initiatives mises au point avec la participation des volontaires.
- Nombre de Sociétés nationales qui mettent en place des initiatives conjointement avec d'autres Sociétés nationales.